

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU 10 MAI 2016

Le conseil de quartier s'est déroulé, comme prévu, sans la présence des élus.

19 participants

Ordre du jour :

- 1/ Fonctionnement du Conseil de quartier
- 2/ Poursuite des visites de quartier ?
- 3/ Projets de valorisation des murs à pêches de Bagnolet
- 4/ Etat d'avancement des projets d'urbanisme (ilot Belin - ZAC Benoit Hure)
- 5/ Point sur le stationnement anarchique des voitures

1/ Fonctionnement du conseil de quartier

Jean Wohrer explique le rôle des référents suite aux difficultés de fonctionnement rencontrées par le comité du conseil de Quartier. Les raisons de ces difficultés sont que les référents n'ont pas pu se réunir en réunion préparatoire et n'ont donc pas pu définir, comme c'est leur rôle, le ou les personnes qui doivent animer la réunion, préparer l'ordre du jour et rédiger le compte-rendu.

Jean Wohrer pose la question au groupe : Vu les difficultés d'animation, pensez-vous qu'un Conseil de quartier est réellement utile ? Après discussion, les participants sont d'accord sur le fait que le conseil de quartier en tant que lieu de discussion entre habitants et de dialogue avec la Municipalité est utile. Il permet d'avoir une position commune des habitants afin d'

obtenir des réponses aux questions posées au Maire et à la Municipalité. Le Conseil de quartier est donc maintenu.

Une discussion s'ouvre alors sur les modalités d'organisation.

- Une périodicité de réunion du Conseil tous les deux mois semble convenir à tous. Une exception pour le prochain Conseil qui tombe en juillet, cette date ne convenant pas à tous en raison des congés scolaires: La date retenue pour le prochain conseil est donc le mardi 28 juin 20H00.

- Une alternance de réunions avec les élus et sans les élus, comme cela se pratique dans 2 autres conseils (La Dhuys et au Plateau), paraît une très bonne formule. La décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion du 28 juin, qui aura lieu avec les élus.

- une hypothèse à creuser : Le manque de motivation des référents et des habitants est peut-être dû à la trop grande taille du quartier. Faut-il le réaménager ? le diviser en plusieurs parties ?

- Pour pouvoir travailler correctement, le conseil doit disposer avant chaque réunion, du compte-rendu de la réunion précédente. Le CR du 8 mars, qui a été rédigé par Colette Hebette, doit donc être revu par les référents et mis en ligne sur le site de la ville très rapidement. Jean Wohrer prend en charge ce travail.

- Des questions à destination de la Municipalité en regard des deux CR (8 mars et 10 mai) devront être préparées.

2/ Poursuite des visites de quartier ?

Maryse Viviani rappelle qu'elle a organisé 2 visites de quartier, dont les comptes rendus ont été diffusés. Le CR du 8 mars reprend les constatations et les suggestions qui ont été faites.

Il sera demandé aux élus présents le 28 juin de répondre aux suggestions du Conseil.

Après discussion, le Conseil décide de ne pas renouveler immédiatement de visite de quartier. Par contre chacun prendra en charge la surveillance d'un petit périmètre autour de chez lui. Olivier Bouyssou accepte de prendre en charge la synthèse des observations réalisées. Les participants doivent lui transmettre par mail (à l'adresse : olivier4593@yahoo.fr) dans un délai de 10 jours la description du périmètre dont ils acceptent de s'occuper.

Une discussion s'engage ensuite sur le thème de la Sécurité. Le conseil rappelle les points sur lesquels il souhaite que la Municipalité intervienne de façon très forte : les tags, les voitures vandalisées (rue Adélaïde Lahaye encore récemment), les Roms (saleté et dégradations des espaces verts) et les problèmes de drogue qui se multiplient dans la ville. Un exemple cité : dans un immeuble en face de l'église, des jeunes ont investi les parties communes. Les habitants n'arrivent pas à s'en débarrasser. L'insécurité fait qu'un couple avec 2 enfants pensent déménager alors qu'ils sont arrivés il y a seulement quelques années. D'autres habitants y pensent également.

A discuter : La mise en place de caméras sur les points stratégiques (Ex : Gallieni) pourrait avoir un effet bénéfique. De réelles sanctions sont demandées pour les différents méfaits.

Sur la sécurité, les personnes souhaitent une plus grande implication de la municipalité : Que la volonté politique soit plus affirmée, que le travail avec la police nationale soit renforcé, que Police Nationale et ASVP travaillent ensemble et que des relais soient pris lorsque les ASVP ne sont plus présents en fin de journée.

3/ Projet de valorisation du clos des murs à pêches

Jean Wohrer explique que ce lieu pourrait devenir emblématique du Centre-Ville avec la possibilité d'animations intéressantes. Le Conseil du 8 mars avait adopté cette idée et souhaite soutenir le travail de l'association qui s'en occupe.

La rencontre avec le Président de l'association pour relancer une Assemblée générale n'a pas encore eu lieu, mais les contacts seront poursuivis.

Une échéance intéressante serait de profiter de la journée du patrimoine en Septembre pour relancer les activités de l'association.

4/ Etat d'avancement des projets d'urbanisme (ZAC Benoit Hure - îlot Belin)

Une réunion d'information sur la ZAC Benoit Hure est programmée dans deux jours, le jeudi 12 mai. Le Conseil fait remarquer que la gestion de la voirie pour la sortie du parking prévue rue Adélaïde Lahaie est problématique. Il espère avoir une réponse satisfaisante à cette réunion. Un retour est attendu sur le plan de circulation qui devrait être mis en place lors du démarrage des travaux.

Pour l'îlot Belin, le Conseil relit la réponse du Maire lors de la réunion du 8 mars. Il souhaite être tenu informé lors de l'avancement du projet, mais également être associé, et non comme pour la ZAC Benoît Hure pour laquelle des présentations avaient été faites puis plus rien, plus d'information. Jean Wohrer indique que le premier projet de l'îlot Belin a été retiré et que le maire revoit, avec la Foncière chargée de l'acquisition des sols, le projet et la déclinaison des activités qui devront être présentes : une écoles (8 classes) des activités économiques et patrimoines industriels.

5/ Point sur le stationnement anarchique des voitures

Le conseil estime que la situation sur ce point n'est pas bonne, avec des voitures stationnant sur les trottoirs ou en double file, ce qui rend la circulation dangereuse pour les piétons valides (dont ceux avec poussette) ou handicapés.

3 exemples sont cités : l'avenue Gambetta (il est rapporté le fait que les ASVP disent que le Maire leur a demandé de ne pas verbaliser les stationnements devant les commerces !), la rue Raoul Berton et le carrefour Rue Lénine-avenue des Arts.

Une proposition d'aménagement du carrefour Rue Lénine-avenue de Bellevue a été proposée par M. Gabin et son association. La proposition permettrait de disposer de 3 places de stationnement (durée limitée à 10 mn) pour la crèche Lénine. Mais il faut également que ce nouvel aménagement, s'il devait exister, soit attentif aux sorties des véhicules des habitations présentes dans cette zone.

De la même manière, des aménagements (durée limitée à 10 mn) devraient être aménagés autour de commerces pour les clients, les livraisons et les commerçants eux-mêmes. Ex : Rue Berton l'emplacement des vélos pourrait être déplacé et remplacés par de tels espaces.

La proposition du Conseil de la Dhuys de placer sur le pare-brise des voitures un papillon : "laissez-nous passer" avec le dessin d'une poussette paraît intéressante et complémentaire des PV.

Le Conseil demande à la Municipalité de renforcer les rondes des ASVP sur les différents points signalés et de travailler encore davantage avec la police nationale sur ce sujet.